



## VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

### ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le mardi 19 mars à 20 H 00 à la salle du Bailli

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, a.i Le Bourgmestre,

Guy BROSSEREZ

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien  
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville  
Grand Place 39  
7090 Braine-le-Comte  
Tél. 067/874.833  
GSM. 0498/932.936

## CONSEIL COMMUNAL

### REUNION DU MARDI 19 MARS 2013

L'an deux mil treize, le dix-neuf du mois de mars à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
- MM. Maxime DAYE. Daniel CANART. Echevins
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S
- Mme Ludvine PAPLEUX. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;
- MM. Philippe JEANMART. Charles VASTERSAEGHER. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mme Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. M. Michel BRANCART. Mmes Evelyne DETRY. Line HAUMONT. MM. André-Paul COPPENS. Léandre HUART. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALAUSA. M. Henri ANDRE. Mme Stéphany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. Corentin MARECHAL. Mme Martine GAEREMYNCK. Conseillers Communaux.
- M. Guy BROSSEREZ, Secrétaire Communal a.i

Absents et excusés : Mes les Conseillères Karina DECORT. Evelyne DETRY. Martine GAEREMYNCK et Monsieur le Conseiller André-Paul COPPENS.

A 20 h 00, l'Assemblée aborde en séance publique les points prévus à son ordre du jour :

#### SEANCE PUBLIQUE

##### 1 DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE COMMUNALE

###### Approbation

Depuis 2006, chaque commune se doit d'établir une déclaration de politique générale, fil conducteur pour la législature.

Monsieur le Bourgmestre présente donc cette déclaration et décrit en détail, les objectifs et axes fondamentaux pour la présente législature.

Monsieur le Conseiller Manzini : pointe alors 2 à 3 points qu'il développe.

Ainsi, il soumet l'idée d'un système de prime pour l'isolation des maisons de nos citoyens.

Il regrette le report des travaux d'économie d'énergie aux bâtiments communaux.

Constatant le déficit de logements publics, il soumet l'idée qu'un certain % de parcelles à cet effet soient prévues dans tous les lotissements.

Chaque projet immobilier pourrait prévoir des espaces verts.

Monsieur le Conseiller Guevar estime que cette déclaration est un catalogue de bonnes intentions plutôt qu'un engagement.  
Les investissements devraient correspondre à des besoins, alors pourquoi investir dans un festival de musique ou une bibliothèque qui présente un déficit important.  
Dommage également de reporter les travaux d'économie prévus aux bâtiments communaux.  
Ce discours ne reflète pas l'envie de progresser.

L'Assemblée entend alors les réflexions de Monsieur le Conseiller Jeanmart.

Il rappelle que la commune doit être prudente.  
La population vit de grandes difficultés, en ce, y compris la classe moyenne.  
Il constate un certain nombre de maisons inoccupées...  
On devrait avoir les moyens de récupérer ces logements.  
Une attitude audacieuse dans la technique de perception du citoyen doit également exister, il y a une philosophie du citoyen à améliorer en matière d'immondices.  
Pour ce qui concerne la Police, il faut être plus percutant en matière de proximité et inverser le phénomène de délinquance afin d'assurer aux citoyens une meilleure satisfaction sécuritaire.  
Egalement dans le domaine de la mobilité, il faut améliorer tout ce qui tourne autour de l'utilisation du vélo.  
Il faut aussi être attentif à l'utilisation des anciens locaux (exemple : la maison communale d'Hennuyères).  
Enfin, en matière de résistance des matériaux de certaines voiries peut être est-il nécessaire de s'intéresser aux nouvelles techniques.

Monsieur le Bourgmestre remercie les intervenants pour le côté constructif de leurs interventions.  
Il souligne qu'on ne peut cependant obliger un propriétaire à céder son bien à l'A.I.S.  
En matière de poubelles « à puces », l'idéal serait que l'ensemble des communes I.B.W puisse entamer une réflexion en ce sens.  
Quant à la police de proximité, cela est extrêmement important car cela permet de prévenir.

La mobilité est évidemment un point important.  
Il souligne que le poids de la dette c'est le résultat des investissements et assure que ces derniers seront faits de manière raisonnable et raisonnée.  
Par 20 voix pour et 3 absentions des Conseillers I.C. et Ecolo, la déclaration de politique générale est approuvée.

- 2 FINANCES COMMUNALES
- A Vérification de la caisse du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 de Madame la Receveuse Communale  
Notification
- B Construction du futur hall de basket - Octroi d'une garantie pour l'escompte de subvention  
Décision
- C Taxe sur la délivrance des documents administratifs  
Modification - Décision  
En la matière, Monsieur le Conseiller Guevar propose de maintenir la taxe sur le permis de conduire à 3,5 € (article 4 et estime intéressant de ne pas supprimer l'article 6 qui reprend l'éventail des exonérations possibles).  
L'Assemblée approuve alors les modifications proposées par 21 voix pour et 2 contre des Conseillers I.C.
- D Marché de service - Marché conjoint passé avec le C.P.A.S de la Ville - Marché de financement des investissements et les services administratifs y relatifs  
Modification du cahier spécial des charges - Examen et décision
- E Contrôle de l'emploi de certaines subventions - Situation financière 2012 de l'A.S.B.L. « Eté musicale d'Horrues » - Information
- F Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2013 de l'A.S.B.L. « Antenne Centre » - Décision
- G Travaux I.D.E.A. 2006-2010 - de l'assainissement bis - Intervention communale - Souscription de parts dans le capital de l'I.D.E.A. - Vote
- H Travaux I.D.E.A 2011 de l'assainissement bis - Intervention communale - Souscription de parts dans le capital de l'I.D.E.A. - Vote
- 3 FABRIQUE D'EGLISE
- A Eglise Protestante d'Ecaussinnes  
Compte de l'exercice 2011 - Avis à émettre
- B Eglise Protestante d'Ecaussinnes  
Budget de l'exercice 2013 - Avis à émettre

#### 4 CIRCULATION ROUTIERE

##### A Voiries communales

- Marquage d'emplacements de stationnement - Rue Britannique
- interdiction de la circulation - Sentier des Coudriers
- Création d'un passage piétons - carrefour Chemin des Dames et Av. de la Houssière
- marquage d'un emplacement de stationnement - R. Edouard Moucheron, 19
- suppression d'emplacement de stationnement pour handicapé - rue de l'Ecole Normale, 34.

Monsieur le Conseiller Guevar estime qu'il est important de maintenir un emplacement à la rue de l'école Normale.

Madame l'échevine David signale qu'en fait, il s'agit ici d'un emplacement non réglementaire et non validé par le Conseil Communal et que suite au décès d'un riverain à mobilité réduite, on est obligé de supprimer ou de valider l'emplacement.

Dans le cas présent, on propose de le supprimer et on envisagera un nouvel emplacement lors de l'étude qui commencera bientôt au niveau du quartier de l'école Normale.

Monsieur le Conseiller Manzini signale qu'il serait peut être utile d'établir un inventaire des emplacements qui existent, réellement utilisés et de voir si d'autres ne seraient pas nécessaires à certains endroits.

##### B Voiries régionales

- autorisation et marquage du stationnement sur accotement en saillie entre les n°88 à 100 chaussée d'Ecaussinnes (N532)
- Création d'un rond point au lieu-dit « Flament » : avis à donner au SPW.
- suppression d'emplacement de stationnement pour handicapé - chaussée de Mons, 34.

##### C Plan Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) - Cahier spécial des charges et mode de passation du marché Approbation

#### 5 INVESTISSEMENTS

##### A Programme des investissements 2013

##### Notification

Monsieur le Bourgmestre présente le programme des investissements 2013

Monsieur le Conseiller Jeanmart regrette le report des travaux du pertuis de la Braînette et souhaite que dès qu'il y a une opportunité on termine évidemment ce qui a été commencé.

- B Remise en état du mur de soutènement et du préau de l'école de Ronquières  
Demande d'un crédit d'urgence  
Décision du Collège Communal du 31 janvier 2013 - Ratification

Pour l'examen de ce point et dans le respect des dispositions du CDLC, Monsieur le Conseiller Lieds directement intéressé quitte la salle aux délibérations.

Monsieur le Conseiller Jeanmart estime alors que cette mitoyenneté doit être assurée pour moitié moitié.

En fait, des travaux de renforcement ont été effectués par Monsieur Lieds, sur son propre terrain il y a quelques années.

Monsieur l'échevin Canart signale que les réparations devraient être moindre que prévues.

L'avis de l'assurance de la ville sera sollicité et il sera avisé en fonction du résultat de cet examen.

- C Gestion journalière - Budget ordinaire 2013 -  
Déneigement - Demande d'un crédit d'urgence  
Décision du Collège Communal du 31 janvier 2013 - Ratification

- D Egouttages exclusifs SPGE

1° Travaux d'amélioration et égouttage du chemin de la Dîme  
Approbation des dossiers et choix du mode de passation du marché.  
Décision

2° Egouttage exclusif SPGE.  
Travaux d'amélioration et égouttage du chemin du Pont  
Approbation des dossiers d'avant projet

3° Egouttage exclusif SPGE.  
Travaux d'égouttage du chevauchoire de Binche  
Approbation des dossiers d'avant projet

- E Travaux d'extension de l'école communale d'Hennuyères  
Modifications des clauses du cahier spécial des charges  
selon les remarques de la Tutelle - Approbation

- F      Sécurisation des éléments de scène à la salle Baudouin IV.  
 Décision et choix du mode de passation du marché - Approbation.
- G      Régie Communale Autonome (R.C.A.)  
 Marché de service - Désignation d'un réviseur d'entreprise comme commissaire de la R.C.A.  
 Décision de principe - choix du mode de passation du marché - Approbation du cahier spécial des charges.  
 Proposition - Examen et décision
- 6      ACQUISITION  
 Acquisition d'une nouvelle ambulance pour le service Incendie  
 De la Ville de Braine-le-Comte - Budget extraordinaire 2013  
 Décision et choix du mode de passation du marché. Approbation
- 7      URBANISME
- A      Plan Communal d'Aménagement n°4 bis dit du Pont de l'Incluse  
 Abrogation partielle
- B      Zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dite « Ferme de la Tour -  
 « Champ du Moulin »  
 Complément à la délibération du Conseil Communal du 26 février 2012 approuvant le rapport urbanistique environnemental.
- 8      REGIE COMMUNALE AUTONOME « Braine O' Sports »  
 Statuts - Approbation
- Monsieur l'échevin Daye rappelle que le but de la R.C.A. est de récupérer la T.V.A sur la piscine.  
 En fait, les statuts reprennent l'objet même de la Régie Communale Autonome.  
 Il précise également que l'ensemble des infrastructures sportives sera géré par la R.C.A.  
 Après qu'il ait répondu aux différentes questions de Monsieur le Conseiller Guevar relatives au texte, l'Assemblée unanime approuve les statuts de la R.C.A.
- 9      PLAN DE COHESION SOCIALE  
 Rapport d'activités 2012 et prévision budgétaire 2013, rapport financier 2012 et déclaration de créance.  
 Approbation.
- 10     INFORMATIONS  
 Centimes additionnels au précompte immobilier -  
 Exercice 2013 à 2019 - Approbation par la Tutelle  
 Notification

- 11 SEANCE DU 31 JANVIER 2013  
Procès-verbal - Approbation.  
Moyennant les remarques, le procès-verbal est adopté.
- 12 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX  
Le Collège répond alors aux interpellations
- A du 18 mars 2013 des Conseillers Gaeremynck et Manzini au sujet de :  
Suivi des chantiers dans notre ville et retard dans les délais d'exécution  
Demande d'isolation du couloir du hall du Centre Culturel, rue de la Station
- B du 19 mars 2013 du Conseiller Guevar à propos des jumelages et de la solidarité  
mondiale, surtout sur la coordination des différents comités ;
- C du 13 mars 2013 de Monsieur le Conseiller André relative à la participation  
d'agents  
communaux brainois au sein de certaines structures (question d'éthique)  
les services de la D.G.P.L. seront questionnés à ce sujet et une enquête sera  
effectuée auprès des autres communes.

#### HUIS CLOS

- 13 SOCIETE DE LOGEMENT DE SERVICES PUBLICS « HAUTE SENNE LOGEMENT »  
Désignation des délégués communaux aux assemblées générales
- 14 C.C.A.T.M. - RENOUELEMENT  
Désignation du président, des représentants communaux et privés
- 15 ACCUEIL TEMPS LIBRE - COMMISSION COMMUNAL DE L'ACCUEIL -  
RENOUELEMENT  
Désignation du président et des représentants locaux
- 16 CONSEIL CONSULTATIF DES SENIORS - BUREAU - RENOUELEMENT  
Désignation du président et des membres du bureau
- 17 CONTRAT DE RIVIERE SENNE -  
Désignation d'un représentant de la Ville et d'un suppléant
- 18 REGIE COMMUNALE AUTONOME « Braine O' Sports »



Composition des différents organes (Conseil d'Administration, Comité de Direction,  
Collège des Commissaires)  
Désignation des membres

- 19 ANTENNE CENTRE TELEVISION (A.C.T.V)  
Assemblée Générale - Désignation de 2 représentants de la Ville
- 20 AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI  
Désignation des 6 représentants communaux
- 21 PERSONNEL COMMUNAL  
Désignation d'un Secrétaire Communal, a.i  
Ratification d'une décision du Collège Communal
- 22 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL
- A Ecole de Steenkerque.
- a) Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- b) Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- B Ecole de Ronquières.
- a) Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- b) Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- c) Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision
- C Ecoles de Ronquières et de Steenkerque.
- a) Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire  
Décision
- D Ecole d'Hennuyères.
- a) Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- b) Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire.  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision
- 23 E.I.C.B. - PERSONNEL

Notification d'un congé de maternité d'un professeur d'anglais.  
Désignation à titre intérimaire d'un remplaçant. Décision.

- 24 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL  
Notification de la mise à la pension d'une surveillante-éducatrice.  
Décision.

La séance est levée à 00 H 16

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal, a.i  
(s) Guy BROSSEREZ

Le Président,  
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal, a.i

Le Bourgmestre,

Guy BROSSEREZ

Jean-Jacques FLAHAUX